



36° Catagolfe François GAUCHER, Bijouterie Mégalithes Société des Régates de Vannes Grade 4 ARRADON 12 et 13 Octobre 2024

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles au plus tard à 12H00 le 03 octobre 2024 sur le site de la SRV en version électronique à l'adresse suivante: www.catagolfe.srvannes.fr/

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : www.catagolfe.srvannes.fr/

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

Intersérie C1

Intersérie C3 avec Spi

Intersérie C4 avec Spi

Intersérie Foiler

Formule 18

Hobie Cat 16

Dart 18

Nacra aileron sans Spi

Diam 24

Catamarans de club 16 pieds avec Spi (série « Gentleman » mais bien sur ouverte aux femmes)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à association.catagolfe@gmail.com jusqu'au **12 octobre 2024**

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription jusqu'au 30/09/2024 | Droits après le 30/09/2024 |
|----------------|--|----------------------------|
| Toutes classes | 130€ | 150€ |

5.2 Minoration de 15€ pour chaque mineur inscrit avant le 30 sept 2024

5.2 Autres frais : Repas des équipages facultatif 30€ par personne

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : le 11/10/2024 de 17h30 à 19h30

Le 12/10/2024 de 08h30 à 11h00

Chaque équipage devra confirmer son inscription et présenter les éléments de sécurité requis à l'article 9.4. Les séries à jauge devront présenter leur certificat de jauge.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Les contrôle d'équipement ou de jauge pourront être effectué à tout moment à terre comme sur l'eau.

8.3 Jours de course :

| Date | Toutes classes |
|------------|----------------|
| 12/10/2024 | Course |
| 13/10/2024 | Course |

8.4 Nombre de courses :

| Classe | Nombre | Courses par jour | Maximum par jour |
|----------------|--------|------------------|------------------|
| Toutes Classes | 1 à 6 | 1 à 3 | 3 |

- 8.5.** L'heure du signal d'avertissement de la première course de la première série est prévue à
11h30 le 12/10
10h00 le 13/10

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 08H30 le 12/10/2024

- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

- 9.4** L'équipement suivant devra être présenté lors de la confirmation d'inscription:

1 flash light et un baton cyanule par équipier

1 vhf ou 1 téléphone portable en sac étanche par bateau (conseillé par équipier)

- 9.5** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 [quand ils se présentent au contrôle]

10 **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

- 10.1** Le port d'une combinaison étanche ou Isotherme complète est obligatoire

- 10.2** Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons iso thermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

11 **LIEU**

- 11.1** L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE. Carte SHOM n° 7137, 7141, 7107, Navicarte n° 246.

12 **LES PARCOURS**

Les parcours seront de type raid de 25M environ au plus

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 **CLASSEMENT**

- 14.2** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
(Aucune course ne sera retirée pour le calcul du score)

15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme SRV

16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 **PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : aux trois premiers équipages de chaque classe réunissant au moins 10 bateaux.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter la Catagolfe association.catagolfe@gmail.com

Jean Luc LAURENT 06 15 17 08 51

Luc HOUDET 06 24 18 67 37

Claudine GALEY 06 19 99 59 76